



Défiguré je perd ma procédure

Par **anne445**, le **15/03/2017 à 22:04**

bonsoir rnje suis victime a double titre rnapres avoir été esquinaté et le mot est faible plutot meme mutilé. je décide de porter plainte. une expertise a lieu ordonné par le tgi. l expert mandaté convoque le medecin par simple timbre . le medecin ne viens pas a l'expertise pourtant la convocation est bien envoyer a son cabinet privé. l expertise se deroule sans lui. mon avocat expert en traumatisme ne viens pas delegue sa collegue spécialiser en affaire familiale. elle ne dira rien durant toute la seance. je suis accompagné d un expert a titre prive rn5000 euros la journee. mon avocat n a en 5 ans jamais obtenu mon dossier medecale de ce medecin ni assigné a a voir les pieces en contrainte. le medecin na pas déclaré les actes pratiqué sur moi mais d autre a la securité sociale donc a magouiller et plus personne n en parle meme pas mon avocat. rn15 jours apres l expertise. l expert envoi sont pré rapport au medecin et aux parties. le medecin prend un conseil . le conseil envoi les dires du medecin suite au pré rapport a l expert dans une faculté de medecine fermé en plein mois d aout. personne ne me donne cette information. le rapport de l expert devait etre rendu début septembre. hors la faculté réouvre courant septembre, donc l 'expert reçoit les dires trop tard mais rend son rapport. rn3 ans après je passe au TGI en jugement et je perd.. l expertise est annulé car le pauvre medecin n a pas pu s exprimer. rnje sent que depuis le départ on se joue de moi me prenant surement pour une cas sociale . je décide donc 3 ans après de téléphoner et ecrire a l'expert en question rnet la avec stuppeur j apprend qu il effectivement na jamais eu connaissance que le medecin avait un avocat que les dires de ce dernier son arriver a son adresse en faculté mes fermer l été dans son casier mais que personne ne lui a donner ce courrier car pas de personnel. qu il a cependant bien envoyer le pre rapport au medecin en debut juillet. rndans le jugement rendu le juge affirme que le medecin a donner tout le dossier medical et radio.. hors j ai des mails de l expert qui me dit le contraire qu il na jamais rien reçu. rnMon avocat a hurlé quand je lui ai dit avoir appeller cet expert.. je ne vois pas pourquoi il n est plus dans l affaire et j estime avoir le droit de savoir. rnje lui ai transmis a mon avocat pas tous ,des mails de l expert et lui ai demander alors de faire appel.et de dire au juge ce que je

savait et avait pour preuve rn il m'a répondu non je ne dirais rien vous m'excusez ! rn il m'a dit que si je faisais appel je perdrais et que j'allais au mur rncar le lexpert n'a pas assez convoqué le médecin n'a pas répondu à ses dires rn Mais c'est l'hôpital qui se fou de la charité ! rn Le conseil du dentiste a transmis les dires dans une faculté de médecine fermer juillet et Août et le rapport devait être rendu le 5 septembre. rn Tout le monde se moque de moi ! rn ça veut dire quoi ? rn l'article 175 a été respecté ... rn non veux que je refasse une nouvelle expertise je suis à 19000 euros de frais là déjà rn et la nouvelle expertise ne peut utiliser l'ancienne annulée donc pas plus de preuve et le magistrat n'est pas tenu de tenir compte des 1er dossier vu sont annulation rn manœuvre douteuse, faux et écriture de faux au jugement rn donc j'ai la preuve par mail avec un expert rn quel est mon recours ? rn j'ai fait appel il est hors de question que ce Monsieur qui a magouillé à la sécurité sociale et a bousillé ma santé a mutilé mon visage à vie s'en sorte rn merci pour vos réponses rn cordialement annernrn désolé pour les fautes ou j'ai du mal à écrire

Par **Bruno Deprais**, le **15/03/2017 à 22:39**

C'est qu'en principe, ce genre de constat doit être fait par un médecin légiste.

Par **Visiteur**, le **16/03/2017 à 16:53**

bjr, rn Franchement, difficile à suivre !